

**RAPPORT PROVISOIRE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE**  
**L'ETAT A FIN MARS 2015**

**INTRODUCTION**

Le présent rapport, qui présente l'exécution provisoire du budget de l'Etat à fin mars 2015, s'articule autour des points suivants :

- I- Présentation du budget prévisionnel
- II- Réalisation des recettes du budget général
- III- Exécution des dépenses du budget général de l'Etat

**I- Présentation du budget prévisionnel**

La loi n° 2014-73 du 04 décembre 2014 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2015 a consacré un budget général de l'Etat arrêté en recettes et en dépenses à un montant total prévisionnel de **1 707,14 milliards de F CFA**.

Ce montant est réparti par grandes masses ainsi qu'il suit :

***Tableau 1 : Répartition par grandes masses des prévisions de recettes et de dépenses du budget général de l'Etat 2015 (en milliards de francs CFA)***

<b>Article/Titre</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>Montants votés</b>
<b>1- RECETTES DU BUDGET DE L'ETAT</b>		
12	Dons et legs	298,45
14	Obligations du Trésor	115,00
15	Tirages sur emprunts projets	234,16
16	Emprunts programmes	34,30
71	Recettes fiscales	930,27
72	Recettes non fiscales	21,61
76	Recettes exceptionnelles	73,35
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 707,14</b>
<b>2 - DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT</b>		
I	Dette publique	113,04
II	Dépenses de personnel	221,65
III	Achat de biens et services	130,98
IV	Subventions et autres transferts publics	217,12
V	Investissements exécutés par l'Etat	1 024,35
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 707,14</b>

## **II - REALISATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT**

A fin mars 2015, les recettes du budget général de l'Etat ont été réalisées à hauteur de **243,27 milliards** pour des prévisions annuelles de **1 707,14 milliards**, soit un taux de réalisation de **14,25%**.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation desdites recettes, par grandes masses.

***Tableau n° 2 : exécution des recettes du budget général de l'Etat par article.***

<b>Article</b>	<b>Nature de la recette</b>	<b>Prévisions finales</b> (en milliards de FCFA)	<b>Réalisations</b> (en milliards de FCFA)	<b>Taux de réalisation</b>
<b>1- Ressources extérieures</b>				
12	Dons et legs	298,45	7,30	2,45%
	<i>dont: Aides projets</i>	206,32	7,30	3,54%
	<i>Aides budgétaires</i>	92,13	0,00	0,00%
14	Obligations du Trésor	115,00	22,00	19,13%
15	Tirages sur emprunts projets	234,16	6,80	2,90%
16	Emprunts programmes	34,30	0,00	0,00%
	<b>Total ressources extérieures</b>	<b>681,91</b>	<b>36,10</b>	<b>5,29%</b>
<b>2 - Ressources internes</b>				
71	Recettes fiscales	930,27	201,77	21,69%
72	Recettes non fiscales	21,61	2,70	12,50%
76	Recettes exceptionnelles	73,35	2,69	3,67%
	<b>Total ressources internes</b>	<b>1 025,23</b>	<b>207,17</b>	<b>20,21%</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 707,14</b>	<b>243,27</b>	<b>14,25%</b>

### **II.1 - Les ressources extérieures**

Les ressources extérieures comprennent les dons et legs et les emprunts extérieurs. Au 31 mars 2015, le montant total décaissé s'établit à **36,10 milliards** pour des prévisions annuelles de **681,91 milliards**, soit un taux de réalisation de 5,29%, représentant 14,84% des réalisations totales.

### **II.1.1 - Les Dons et legs**

Les dons et legs sont composés des aides projets et des aides budgétaires.

**Les aides projets** décaissées s'élèvent à **7,30 milliards** pour des prévisions annuelles de **206,32 milliards**, soit un taux de réalisation de 3,54%. Ce faible niveau est lié à l'indisponibilité des données d'exécution, les opérations étant intégrées pour la plupart en fin de gestion budgétaire.

Aucune **aide budgétaire** n'a été enregistrée pour des prévisions annuelles de **92,13 milliards**.

### **II.1.2 - Les emprunts**

Les emprunts comprennent les obligations du trésor, les tirages sur emprunts projets et les emprunts programmes.

A fin mars 2015, leur exécution se présente ainsi qu'il suit :

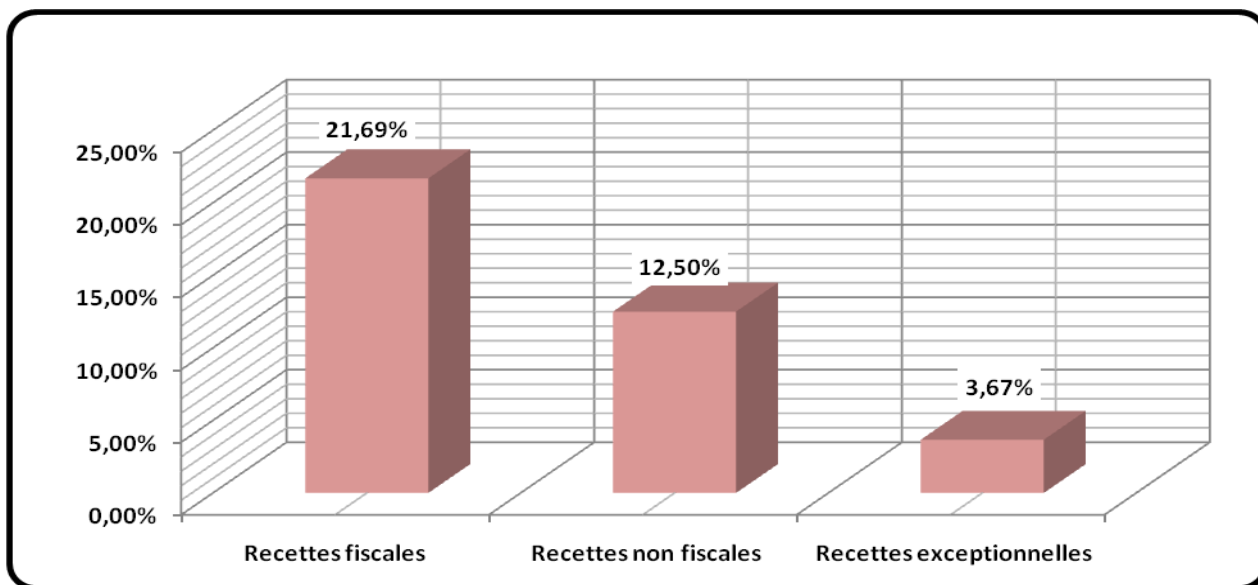
- **les obligations du trésor** : ils ont accusé une réalisation de **22,00 milliards** pour des prévisions annuelles de **115,00 milliards** de francs, soit un taux d'exécution de **19,13%**
- **les tirages sur emprunts projets** : ils ont accusé une réalisation de **6,80 milliards** pour des prévisions annuelles de **234,16 milliards** de francs, soit un taux d'exécution de **2,90%**, imputable à la non disponibilité des données d'exécution.
- **emprunts programmes** : ils n'ont pas connu de début de mobilisation pour des prévisions annuelles de **34,30 milliards**.

Il faut noter à ce niveau que les données des aides projets et des emprunts projets sont celles du Tableau des Opérations Financières de l'Etat à fin mars 2015.

## **II.2 - Les ressources internes**

A fin mars 2015, le montant total des recouvrements des recettes internes a atteint **207,17 milliards** sur des prévisions de **1.025,23 milliards**, soit un taux de réalisation de **20,21%**, représentant **85,16%** des recettes totales réalisées.

**Graphique 1 :** Taux d'exécution des recettes internes du budget de l'Etat à fin mars 2015



Les recettes internes du budget de l'Etat sont constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes exceptionnelles.

Le graphique 1 montre que les recettes fiscales sont les plus performantes en affichant un taux d'exécution supérieur au taux d'exécution global des recettes internes.

Le tableau qui suit donne le niveau de réalisation des recettes internes par grandes catégories.

**Tableau n° 3 : exécution des recettes internes du budget général de l'Etat par grandes natures.**

PARAG.	IMPUTATION	PREVISION (en milliards de FCFA)	REALISATION (en milliards de FCFA)	TAUX
<b>71 - Recettes fiscales</b>				
711	Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	147,90	19,92	13,47%
712	Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations	40,19	11,53	28,69%
713	Impôts sur le patrimoine	9,83	1,29	13,11%
715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services	366,74	65,86	17,96%
716	Droits de timbre et d'enregistrement	31,57	10,20	32,31%
717	Droits et taxes à l'importation	247,75	73,52	29,68%
718	Droits et taxes à l'exportation	52,25	8,87	16,98%
719	Autres recettes fiscales	34,04	10,58	31,09%
	<b>Total 71</b>	<b>930,27</b>	<b>201,77</b>	<b>21,69%</b>
<b>72 - Recettes non fiscales</b>				
721	Revenus de l'entreprise et du domaine	2,33	0,47	20,04%
722	Droits et frais administratifs	0,49	0,07	14,48%
723	Amendes et condamnations pécuniaires	1,97	0,44	22,08%
724	Produits financiers	16,47	1,60	9,72%
729	Autres recettes non fiscales	0,36	0,13	36,20%
	<b>Total 72</b>	<b>21,61</b>	<b>2,70</b>	<b>12,50%</b>
<b>76 - Recettes exceptionnelles</b>				
769	Autres recettes exceptionnelles	73,35	2,69	3,67%
	<b>Total 76</b>	<b>73,35</b>	<b>2,69</b>	<b>3,67%</b>
	<b>Total recettes internes</b>	<b>1 025,23</b>	<b>207,17</b>	<b>20,21%</b>

### II.2.1 - Les recettes fiscales :

Les recettes fiscales sont les revenus des impôts et des taxes prélevés par l'Etat sur le tissu économique.

A fin mars 2015, le montant total réalisé a atteint **201,77 milliards** pour des prévisions annuelles de **930,27 milliards**, soit un taux de 21,69%. Ce montant représente 82,94% du montant total des recettes recouvrées.

Le recouvrement de ces recettes a été assuré par :

- la Direction Générale des Douanes (DGD) pour **85,09 milliards** sur des prévisions annuelles de **310 milliards**, soit 27,45%.
- la Direction Générale des Impôts (DGI) pour **116,67 milliards** (hors exonérations) sur des prévisions annuelles de **620,27 milliards**, soit 18,81%.

Le niveau de réalisation des recettes internes s'explique par :

➤ **Pour la DGD**

- un accroissement des flux des marchandises à l'importation au cours du trimestre;
- une contre performance des exportations enregistrée en liaison avec l'arrêt momentané de la production de la SORAZ pour raison de maintenance. Cet arrêt a eu une incidence sur la perception de la Redevance Statistique à l'Exportation (RSE) sur les exportations des hydrocarbures qui a un taux d'exécution de 15,30% et la Taxe Spéciale à la Réexportation (TSR) avec un taux de 17,40%;
- la crainte des conséquences présumées des élections au Nigéria ayant induit un ralentissement des échanges commerciaux avec notre pays ;
- des mesures énergiques de contrôle, de lutte contre la fraude et de régularisation des enlèvements directs (ED).

➤ **Pour la DGI**

- un faible niveau de réalisation de la TVA intérieure. La moins bonne tenue de cette taxe est imputable à la faiblesse de versement de certains gros contributeurs, notamment certains opérateurs de la téléphonie, en raison de l'imputation de la TVA acquittée dans le cadre de l'acquisition de la 3G ;
- un faible niveau de réalisation de la Taxe sur la Terminaison du Trafic International entrant (TATTIE) et la Taxe d'utilisation des réseaux de télécommunication (TURTEL) en liaison avec les faiblesses des capacités dans le contrôle des opérateurs de téléphonie ;

- la redevance superficière pétrole qui n'a pas connu un début d'exécution, alors que les prévisions au titre du premier trimestre se chiffrent à 2,27 milliards de FCFA.

Comme indiqué plus haut, les réalisations de la DGI ne prennent pas en compte les exonérations, évaluées provisoirement à 18,55 milliards. En les intégrant, le taux de réalisation des recettes fiscales pour la DGI serait de **21,80%** et pour l'ensemble des régies financières il s'établirait à **23,68%**.

### **II.2.2 - Les recettes non fiscales**

Elles sont constituées essentiellement des produits divers recouverts par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la DGI. Le montant total recouvert à fin mars 2015 s'élève à **2,70 milliards** pour des prévisions annuelles de **21,61 milliards**, soit un taux de 12,50%. Ce montant est composé de **0,47 milliards** recouvert par la DGI et **2,23 milliards** recouvert par la DGTCP.

Cette contreperformance s'explique en partie par le fait que les dividendes qui représentent 37,02% des recettes non fiscales n'ont pas connu de début de réalisation. La perception de cette catégorie de recettes est saisonnière. Elle est faite au moment de dépôt des bilans de l'année 2014, c'est à dire au cours du deuxième trimestre.

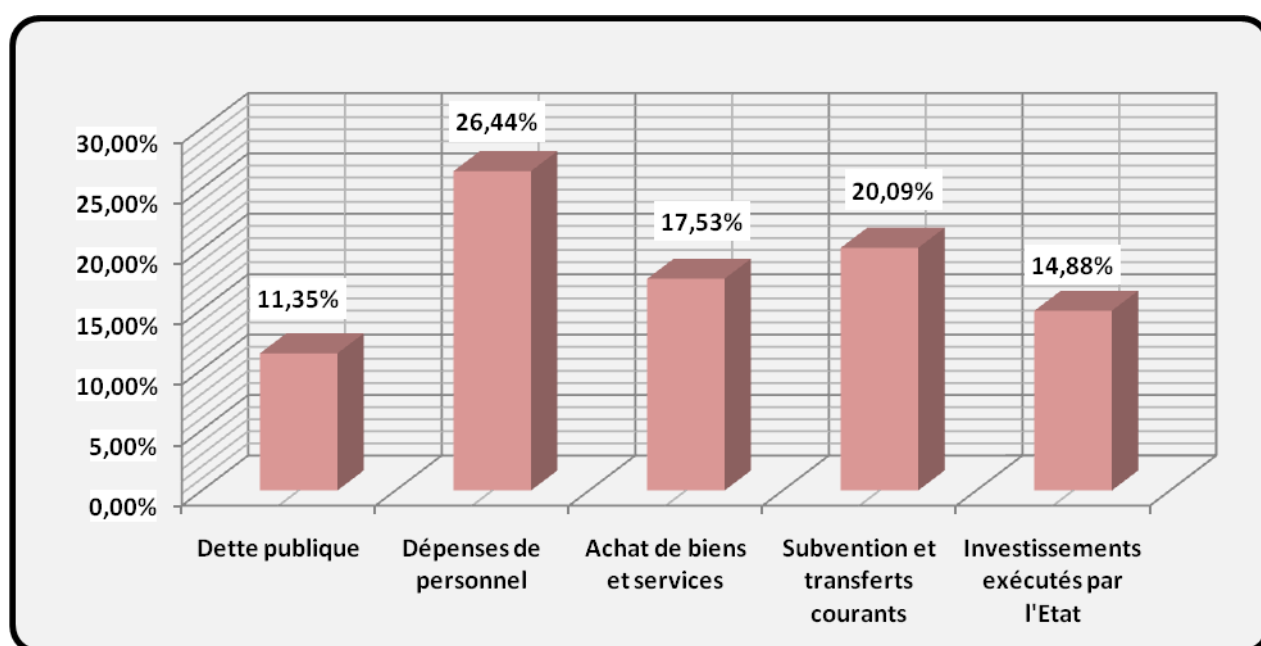
### **II.2.3 - Les recettes exceptionnelles**

Les recettes exceptionnelles sont des recettes à caractère non permanent, recouvertes par la DGTCP et la DGI. Elles ont connu un niveau de réalisation de 3,67%, représentant **2,69 milliards** pour des prévisions annuelles de **73,35 milliards**, dont **1,87 milliards** au titre des ressources PPTE.

### **III - EXECUTION DES DEPENSES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT**

A fin mars 2015, les dépenses du budget général de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **280,47 milliards** pour des prévisions annuelles de **1 707,14 milliards**, soit un taux d'exécution de **16,43%**. Comparativement aux crédits libérés ce taux est de **28,37%**. Le graphique ci-dessous montre le taux d'exécution des dépenses selon les titres à fin mars 2015.

**Graphique 2 :** *Taux d'exécution des dépenses du budget de l'Etat à fin mars 2015*



Il ressort du graphique 2 ci-dessus que les dépenses relatives à la Dette publique et aux investissements ont enregistré des taux d'exécutions inférieurs au taux global de 16,43%.



Le tableau qui suit donne l'exécution des dépenses par titre budgétaire et en milliards de F CFA.

**Tableau n°4** : exécution par titre des dépenses du budget général de l'Etat

TITRE	Libellé	Crédits Votés	Crédits Libérés	Crédits Consom més	Taux // Cdts Votés	Taux // Cdts libérés
I	<b>Dettes publiques</b>	<b>113,04</b>	<b>55,43</b>	<b>12,83</b>	<b>11,35%</b>	<b>23,15%</b>
II	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>221,65</b>	<b>221,65</b>	<b>58,6</b>	<b>26,44%</b>	<b>26,44%</b>
III	<b>Achat de biens et services</b>	<b>130,98</b>	<b>37,47</b>	<b>22,96</b>	<b>17,53%</b>	<b>61,26%</b>
IV	<b>Subvention et transferts courants</b>	<b>217,12</b>	<b>52,90</b>	<b>43,62</b>	<b>20,09%</b>	<b>82,45%</b>
V	<b>Investissements exécutés par l'Etat</b>	<b>1 024,35</b>	<b>621,03</b>	<b>152,44</b>	<b>14,88%</b>	<b>24,55%</b>
	<i>Projets financements ANR</i>	<i>206,32</i>	<i>206,32</i>	<i>7,30</i>	<i>3,54%</i>	<i>3,54%</i>
	<i>Projets financements EMPRUNTS</i>	<i>234,16</i>	<i>234,16</i>	<i>6,80</i>	<i>2,90%</i>	<i>2,90%</i>
	<i>Financement TRESOR</i>	<i>583,87</i>	<i>180,55</i>	<i>138,34</i>	<i>23,69%</i>	<i>76,62%</i>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 707,14</b>	<b>988,49</b>	<b>280,47</b>	<b>16,43%</b>	<b>28,37%</b>

Les développements qui suivent commentent l'exécution par titre des dépenses du budget général de l'Etat à la fin du mois de mars 2015.

### **2-1 : Amortissement et charges de la dette publique**

Les dépenses relatives à la dette sont constituées de la dette intérieure et de la dette extérieure. On note un niveau global d'exécution de **11,35%**. En effet, sur des prévisions annuelles de **113,04 milliards**, il a été exécuté à hauteur de **12,83 milliards**, constitués essentiellement de la dette extérieure. Il faut signaler que le paiement de la dette extérieure est fonction des échéances prévues et s'opère dans beaucoup de cas par débit d'office au niveau de la BCEAO. Les dépenses au titre des conventions à paiement différé ont représenté 1,87 milliards soit l'équivalent des dépenses sur ressources PPTE.

### **2-2 - Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont composées des salaires civils et militaires ainsi que de leurs accessoires. A la fin du mois de mars 2015, le niveau d'exécution de cette catégorie de dépenses a atteint **26,44%**, correspondant à **58,6 milliards** sur des prévisions annuelles de **221,65 milliards**.

### **2-3 - Dépenses d'achats de biens et services**

Cette catégorie de dépenses relève du fonctionnement courant de l'administration. Elle comprend principalement les fournitures et consommables, les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que les prestations de services (assurances, téléphone, électricité, transports, loyers ...), les déplacements...

Dans l'ensemble, le niveau d'exécution a atteint **22,96 milliards** pour des prévisions annuelles de **130,98 milliards**, soit un taux d'exécution de **17,53%**.

Comparativement aux crédits libérés, le taux d'exécution est de **61,26%**.

### **2-4 - Subventions et transferts courants**

Ce poste de dépenses comprend essentiellement les subventions accordées aux établissements publics à caractère administratif, les transferts au profit des ménages et de certaines administrations publiques (pécules et bourses notamment), les contributions aux organisations internationales, la formation des personnels de l'Etat, les évacuations sanitaires, la gratuité des soins ...

Le montant total des dépenses exécutées s'élève à **43,62 milliards** sur un montant prévisionnel de **217,12 milliards**, soit un taux d'exécution de **20,09%** par rapport aux crédits annuels votés et **82,45%** par rapport aux crédits libérés.

### **2-5 - Dépenses d'investissements de l'Etat**

Les investissements de l'Etat sont constitués de l'équipement des administrations (matériels et mobiliers) et des projets et programmes.

A la fin du mois de mars 2015, le montant total réalisé a atteint **152,44 milliards** sur des prévisions annuelles de **1 024,35 milliards**, soit un taux d'exécution de **14,88%**, incluant les dépenses fiscales au titre de la DGD et de la DGI.

Comparativement aux crédits libérés, ce taux est de **24,55%**.

Les investissements de l'Etat sont financés soit sur ressources propres soit sur ressources extérieures (ANR et Emprunts).

### **2-5-1- Les investissements sur fonds propres de l'Etat**

Les investissements sur financement propre de l'Etat ont connu un niveau de consommation total de **138,34 milliards** sur des prévisions annuelles de **583,87 milliards**, soit un taux d'exécution de **23,69%**.

Comparativement aux crédits libérés, ce taux est de **76,62%**.

### **2-5-2- Les investissements sur financements extérieurs**

Pour ce qui est des dépenses sur financement extérieur, le niveau d'exécution est de **3,54%** pour les ANR et **2,90%** pour les emprunts soient des montants respectifs de **7,30 milliards** et **6,80 milliards**. Ces taux d'exécution constatés représentent le niveau de collecte des données sur les décaissements effectués au titre des projets et programmes sur financement extérieur et qui seront certainement améliorés dans la situation consolidée.

## **CONCLUSION**

Le niveau d'exécution des recettes ressort à **14,25%**, avec **85,16%** au titre des recettes internes. Ce taux de réalisation s'explique par le faible taux de mobilisation des ressources externes qui ont enregistré un taux d'exécution de seulement **5,29%**, lequel a été calculé sur la base des données du TOFE à fin mars.

L'examen des réalisations des dépenses fait apparaître un taux d'exécution de **16,43%**. Par rapport aux crédits libérés, il ressort un taux de réalisation global de **28,37%**. Les dépenses de personnel ont connu un niveau d'exécution appréciable (26,44%), suivi des investissements sur financements propres (23,69%) et des subventions et transferts courants (20,09%).

**LA DIRECTRICE GENERALE DU BUDGET**

**Mme RABO FATCHIMA**